

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE 19/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise ORANGE UI sise 163 Rue Gay Lussac BP,27000 EVREUX, en date du 11 juillet 2024, de réaliser des travaux de plantation de 2 poteaux télécoms type R1 à Chemin du Galiot.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise ORANGE UI est autorisée à réaliser des travaux de plantation de 2 poteaux télécoms type R1 à Chemin du Galiot.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 27 juillet 2024 et pour une durée de 10 jours calendaires.

ARTICLE 3- Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 11 juillet 2024
Le Maire, Anne-Marie ROËLENS

